

MAROC

Mission pour la préparation du projet proposé au financement par le Fonds Technologies Propres (FTP)

4-14 janvier 2010

Aide-mémoire

INTRODUCTION ET PROCHAINES ETAPES DE PREPARATION DU PROJET FTP

Une mission de la Banque mondiale (BM) dirigée par Silvia Pariente-David, Experte dans le domaine de l'énergie et composée de Mustafa Zakir Hussain, Spécialiste Senior Financement des Infrastructures, responsable du projet FTP, Michel Bellier, Spécialiste Principal Transport, Ziad Nakat, Spécialiste Transport, Georg Caspary, Economiste de l'énergie et Bassem Abou Nehme, Expert Energie, s'est rendue à Rabat du 4 au 14 janvier 2010. Yasser Charafi, Chargé des Investissements de la Société Financière Internationale (SFI) et Youssef Arfaoui, Expert dans le domaine de l'énergie, et Pierre Djaigbe, analyste financier, de la Banque Africaine de Développement (la BAD) se sont joints à la mission.

Le Plan d'Investissement (PI) permettant au Maroc d'avoir accès aux ressources du Fonds pour les Technologies Propres (FTP) a été approuvé par le comité exécutif du FTP le 27 octobre 2009. La mission avait pour objectifs de préparer un projet qui permettra au Maroc de véhiculer les financements FTP et de les combiner de manière optimale avec les ressources du Fonds de Développement de l'Energie comme proposé dans le plan d'investissement. Les objectifs spécifiques de la mission étaient :

- préciser les modalités de mise en place du mécanisme qui permettra de combiner les ressources du FTP, des lignes de crédit et prêts des bailleurs de fonds et du Fonds pour le Développement de l'Energie (FDE), en particulier en ce qui concerne les procédures de tamisage pour s'assurer que les critères d'éligibilité au FTP sont bien satisfaits et l'organisation et la gouvernance de la structure mise en place, etc...;
- identifier les sous-projets qui pourraient bénéficier de l'appui financier du FTP, en particulier dans les secteurs des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique dans les secteurs utilisateurs d'énergie (en particulier transport et industrie)

La mission a aussi fait le point sur l'état d'avancement du PPD Energie.

L'agenda de la mission a été organisé par Mme Khadija Sebbata avec le concours du Ministère des Affaires économiques générales (MAEG). La mission tient à remercier les représentants du MAEG, du Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement (MEMEE), du Ministère de l'Economie et des Finances (MEF), du Ministère l'Equipement et des Transports (MET), du Ministère de l'Intérieur (MI) ainsi que les représentants de l'Office National de l'Electricité (ONE), du Centre de Développement des Energies Renouvelables (CDER), de Casa Transport, de l'Autorité Organisatrice des Déplacements Urbains (AOD), de l'ONCF, de la DGCL et de La Wilaya de Casablanca. Le programme de la mission est joint en annexe.

Les principales réalisations de la mission sont les suivantes :

- la structure à mettre en place pour véhiculer les fonds FTP et sélectionner les sous-projets bénéficiaires a été discutée et a fait l'objet d'un accord avec le gouvernement du Maroc (GdM).

Le comité interministériel existant pour la gestion du FDE qui comporte des représentants du MAEG, du MEMEE et du MEF sera aussi chargé de la gestion des fonds FTP, créant ainsi le comité marocain du FTP (CMFDEFTP). Il sera chargé de l'identification, la sélection et l'analyse technique des sous-projets, ainsi que de propositions pour l'utilisation optimale des ressources FDE et FTP en concertation étroite avec les porteurs des sous-projets, tandis que les flux financiers se feront directement aux porteurs de projets.

- un pipeline des sous-projets a été identifié, couvrant les trois secteurs qui avaient été identifiés comme prioritaire lors de la préparation du plan d'investissement : production d'électricité à partir de renouvelables, économies d'énergie dans l'industrie, transports urbains à basse teneur en carbone.
- des données ont pu être collectées pour initier l'analyse économique et financière de sous-projets « type » par secteur.

Les prochaines étapes de préparation du projet sont les suivantes :

- Préparation d'un manuel des opérations pour l'entité chargée de coordonner la sélection et la préparation des sous-projets éligibles au financement par le FTP. Ce manuel doit préciser le processus de sélection des sous-projets —y compris la conformité avec les critères (techniques et financiers) d'attribution des fonds FTP— et de détermination du financement des sous-projets, y compris sa répartition entre FTP, FDE, BMD et autre. Une mission à cet effet est prévue *début mars*.
- Identification des besoins d'assistance technique du CMFDEFTP- particulièrement en ce qui concerne l'identification des sous- projets et l'évaluation des besoins de financement. Cette identification sera faite au cours de la prochaine mission *début mars*.
- Sélection par le CMFDEFTP d'un premier train de projets à proposer au financement par le FTP. Ceci pourra être fait dès que le CMFDEFTP est opérationnel et le manuel préparé. Il est envisagé que cette étape ait lieu en *mars/avril*.
- L'objectif visé à plus long-terme est une présentation des premiers sous-projets pour financement par le FTP au comité exécutif *en mai/juin* et au Conseil de la Banque mondiale s'il y a lieu (pour les projets bénéficiant d'un tel financement) en *août ou septembre*

MONTAGE PROPOSÉ POUR COMBINER LES RESSOURCES DU FDE ET DU FTP

Le Comité Exécutif du Fonds pour les technologies propres (FTP)¹ a examiné le plan d'investissement (PI) pour le Maroc le 27 octobre 2009 et a approuvé « le plan et une enveloppe à hauteur de 150 millions de dollars au titre du FTP, sous réserve que le Maroc et les BMD poursuivent la mise au point des activités prévues dans le plan en tenant compte des remarques et des observations du Comité. Le Comité compte que le document de projet qui sera préparé à son intention pour qu'il approuve l'octroi d'un financement au titre du FTP fournisse des informations plus détaillées sur :

a) les modalités de gouvernance et les procédures de fonctionnement du Fonds de développement de l'énergie (FDE) du Maroc;

¹ Référence : Résumé des coprésidents de la réunion du Comité du Fonds pour les technologies propres- 28 octobre 2009- Coprésidents : Zaheer Fakir, Afrique du Sud, et William Pizer, Etats Unis

b) le mode d'identification des projets potentiels ; les critères à remplir pour obtenir un financement du FDE ; et les modalités d'application des critères du FTP aux projets devant bénéficier des ressources du FTP par le biais du FDE ;

c) la manière dont le FTP engendrera une véritable transformation qui aura un impact durable, notamment en levant les obstacles qui s'opposent à la valorisation à grande échelle des énergies renouvelables au Maroc ;

d) une définition plus claire des secteurs appelés à bénéficier d'un financement ;

e) une définition plus claire des ressources devant être mobilisées et de la manière dont les ressources du FTP et les fonds fournis par les BMD dans le cadre de leurs opérations ordinaires de prêt seront utilisés par le FDE, en particulier du rôle des institutions financières et des prêts bancaires ;

f) une définition plus claire de la structure du capital et du contrôle des entités du projet ;

g) une définition plus claire de la manière dont sera déterminé, au cas par cas, le montant du financement du FTP nécessaire à chaque projet ; et

h) la manière dont les leçons tirées de l'expérience seront canalisées et diffusées. »

Dans la mesure où l'entité qui gère les fonds FTP n'est pas le FDE, les alinéas a, b et e devront être modifiés en conséquence (en l'occurrence en remplaçant FDE par CMFDEFTEP).

La mission a tenu des discussions détaillées avec le gouvernement du Maroc (GdM) sur le montage présenté dans le PI et comment il pourrait être rendu opérationnel. Ces discussions ont révélé que la mise en place d'un fonds autonome comme intermédiaire financier pour gérer conjointement les fonds FTP et FDE, à la fois d'un point de vue technique et financier, était difficile dans le cadre temporel envisagé pour l'utilisation des fonds FTP :

- Le FDE est un compte d'affectation spéciale et ne peut recevoir les fonds FTP ou les prêts des bailleurs de fonds.
- La SIE, n'étant pas un établissement de crédit, n'est ni habilité à emprunter ni à prêter aux porteurs de sous-projets.
- Il n'existe pas d'organisme bancaire naturel pour tenir ce rôle et en choisir un parmi les banques commerciales serait long et compliqué. De plus les coûts d'intermédiation (charge pour risque crédit, charge pour risque de change et marge d'intermédiation) pénaliseraient la concessionnalité du FTP.
- La création d'une entité spécifique ayant le statut adéquat serait un processus long, compliqué et coûteux, étant donné les procédures pour obtenir le statut d'institution bancaire au Maroc.

Il a donc été proposé de séparer les flux institutionnels et financiers. Il a été convenu de créer un comité interministériel, avec des représentants du MAEG, du MEMEE et du MEF—le comité marocain du FTP (CMFDEFTEP)—qui pourra s'appuyer sur des entités ayant l'expertise sectorielle nécessaire pour examiner l'éligibilité des projets au financement FTP, ou de toute autre entité dont elle pourra avoir besoin dans l'exercice de ses fonctions. Un tel comité existe déjà pour gérer l'utilisation des fonds FDE. Son rôle sera étendu pour gérer aussi les fonds FTP. Le comité sera notamment chargé de l'identification, la sélection et l'analyse technique des sous-projets. Il aura également la responsabilité de l'examen du montage financier des sous-projets et de l'optimisation du mix des ressources FTP, FDE, BMD et autres, en s'appuyant si nécessaire sur des experts externes. Cette pratique ne s'applique pas dans le cas de projets privés qui sont financés par des BMD par accord direct avec des porteurs de projets.

Par contre, les engagements financiers seront pris directement par les porteurs de projets, qui ont pour la plupart d'entre eux déjà l'habitude de gérer les prêts de la BM et autres bailleurs de fonds. Tandis que le CMFDEFTP agit comme gestionnaire technique, ce montage ne nécessite pas d'intermédiation financière, étant donné que les flux financiers se font directement des prêteurs aux bénéficiaires ultimes et porteurs de sous-projets. Il évite le coût et la complexité d'un montage d'intermédiation financière.

La mission a tenu des réunions avec un certain nombre d'agences sectorielles qui pourraient apporter un appui technique au CMFDEFTP pour l'évaluation des dossiers, comme par exemple l'ADEREE. Des organismes tel que la SIE pourrait apporter une expertise financière à la fois pour le montage financier des sous-projets et leur analyse financière.

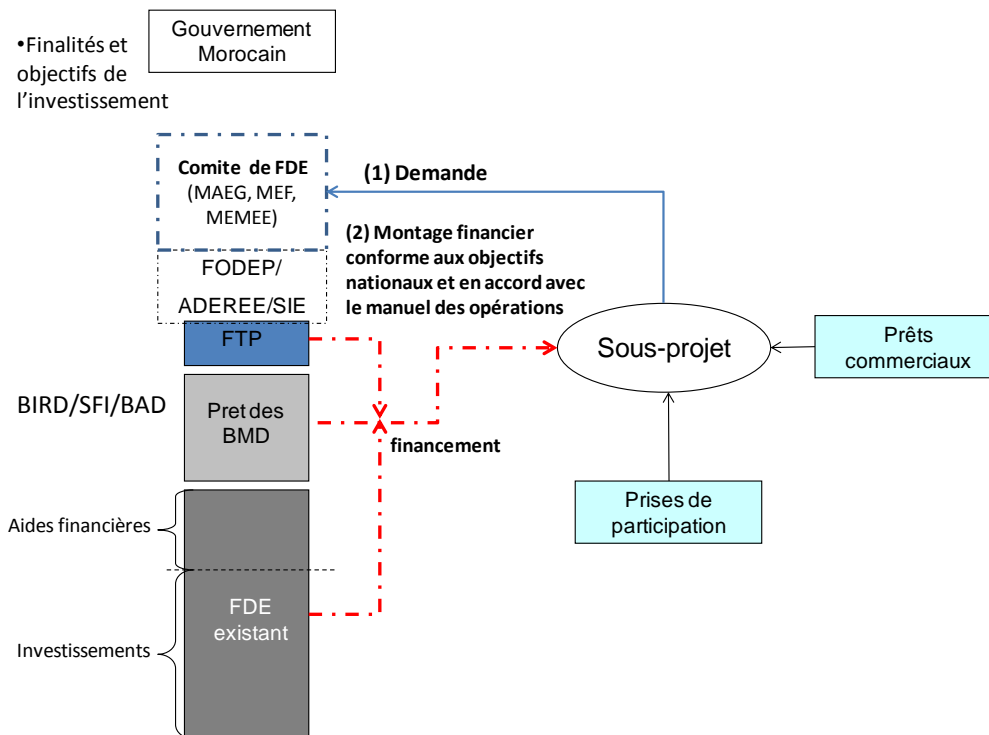
Le montage proposé est décrit dans le diagramme ci-dessous. Le processus d'identification, sélection et financement pourrait fonctionner comme suit:

1. L'identification des sous-projets à financer dans les secteurs prioritaires sera faite par des institutions publiques, des agences sectorielles (tels que ADEREE, SIE, AOD de Casablanca, etc.), par les BMD ou par les porteurs de projets eux-mêmes qu'ils soient privés ou publics. Si un développeur ou une institution publique identifie un projet, il ou elle devra se mettre en contact d'abord avec l'agence de son secteur. Comme demandé par le comité du FTP, le manuel des opérations du CMFDEFTP devra préciser les secteurs appelés à bénéficier du FTP et le processus d'identification. Dans le cas de projets privés, la BMD prêteuse pourra approcher directement le CMFDEFTP.
2. Le CMFTP, en s'appuyant sur l'agence sectorielle pertinente, déterminera l'éligibilité du projet en vérifiant les six critères du FTP selon une procédure décrite dans le manuel des opérations.
3. Le CMFTP, en coopération avec les agences sectorielles et en s'appuyant sur l'expertise nécessaire, recommandera le mix de financement approprié, en prenant en compte la disponibilité des fonds FTP, des fonds BIRD/SFI/BAD et des fonds de FDE. Il recommandera la combinaison souhaitable pour chaque projet en prenant en compte la disponibilité et les caractéristiques du financement du secteur privé.
4. Le CMFTP s'assurera que le financement proposé respecte les critères et respecte les directives pour l'utilisation des différentes catégories de fonds comme prévu par le manuel des opérations.
5. Les ressources du FTP, ainsi que les crédits des différents bailleurs de fonds et autre prêteurs, iront directement aux porteurs de sous-projets qui prennent à leur charge tous les risques crédit, taux de change et autre.

Une assistance technique sera fournie pour renforcer les capacités du CMFTP et lui permettre de mener à bien les tâches ci-dessus. L'objectif ultime est de créer une structure institutionnelle pérenne pour la mise en œuvre d'activités qui permettent l'atténuation du changement climatique et le renforcement de la sécurité énergétique. La structure mise en place devrait permettre d'attirer les investisseurs grâce à un montage qui garantit le bouclage financier de projets qui contribuent à la politique de sécurité énergétique et d'atténuation des changements climatiques du pays.

Le montage proposé garantit la pérennité, l'effet de levier et la bonne gouvernance. Le CMFTP est amené à exister au-delà de l'utilisation des fonds du FTP, et le mécanisme mis en place permettra de maintenir un flux durable d'investissements dans la maîtrise de l'énergie et le développement durable. L'effet de levier est assuré grâce à la mobilisation de financements qui viennent compléter les ressources du FTP et du FDE. Finalement, la bonne gouvernance est assurée grâce à la mise en œuvre d'un manuel de

procédures et des opérations de la nouvelle entité (CMFDEFTEP), ainsi que par la coopération qui sera établie entre cette entité et les expertises techniques des agences sectorielles et les expertises de montage de projet de la SIE et autres entités qui apporteront leur appui au CMFDEFTEP (notamment la partie secteur privé des BMD).



ANALYSE DES SOUS-PROJETS DANS LES SECTEURS PRIORITAIRES

La réussite du projet qui se traduira par le bouclage financier de sous-projets déjà partiellement financés par des acteurs privés dépendra de la mise en place d'un cadre politique, législatif et institutionnel adéquat. La mission a entrepris une revue de ce cadre et des relations entre cette opération et les opérations de PPD en cours. Les PPD assurent la cohérence du cadre politique avec les critères d'utilisation des ressources du FTP et permettent de faire évoluer le cadre politique et législatif du Maroc afin d'améliorer le climat d'investissement dans les secteurs prioritaires, de manière à maximiser l'impact du FTP.

Production d'électricité à partir de renouvelables

Comme indiqué dans le plan d'investissement, le Maroc a mis en place depuis 2008 une politique volontariste^{2 3} pour le renforcement de la sécurité énergétique et l'atténuation du changement climatique,

² Cf Stratégie Énergétique présentée aux Assises en octobre 2008 et son plan d'actions PNAP.

³ Cette stratégie reste sur quatre piliers stratégiques, (a) la sécurité de l'offre d'énergie, incluant la diversification des types de combustible et des sources des combustibles; (b) accès à l'énergie pour tous les échelons de la société à des prix abordables ; (c) promotion de l'énergie renouvelable et de l'efficacité énergétique ; et (d) intégration régionale dans le domaine d'énergie parmi les pays de la région Euro-méditerranéenne.

axée sur le développement à grande échelle de l'immense potentiel du pays en énergies renouvelables. Un des secteurs prioritaires pour le FTP est la production d'électricité à base des *énergies renouvelables*, notamment éolien.

Pour développer le vaste potentiel éolien, l'ONE a entrepris la réalisation de deux parcs éoliens et a lancé en 2008 l'offre de service EnergiPro⁴. L'Offre de service « EnergiPro » est destinée aux industriels intéressés par l'autoproduction à partir des énergies renouvelables. L'ONE offre aux entreprises industrielles la possibilité de produire leur électricité à partir des énergies renouvelables, en acheminant sur son réseau de transport l'électricité à partir de leurs sites de production vers leurs sites de consommation, moyennant une rémunération du service de transit⁵. Par ailleurs l'ONE garantit le rachat de l'excédent produit et non consommé par les auto-producteurs.

Depuis que le PI a été approuvé, le Maroc a lancé le Projet Solaire Marocain, qui vise à développer 2000 MW de capacité de production d'électricité à partir du solaire, portant ainsi la part des renouvelables dans la capacité de production d'électricité du pays à 42% en 2030, et a promulgué plusieurs lois qui créent un cadre législatif et institutionnel favorables aux énergies renouvelables (la loi sur les énergies renouvelables, la loi sur la création de l'agence marocaine sur l'énergie solaire et la loi relative à l'Agence Nationale pour le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique-- ADEREE).

Le projet de loi sur les énergies renouvelables prévoit des mécanismes de régulation de la production et de la commercialisation des énergies renouvelables et propose un cadre juridique qui ouvre de nouvelles perspectives pour la création et l'exploitation de structures de production d'électricité à partir de sources d'énergies renouvelables. La loi permet aux personnes morales (publiques/privées) ou physiques de produire, en concurrence avec l'ONE, de l'électricité à partir d'énergies vertes. La réalisation des installations de production, dont la puissance est supérieure ou égale à 2 mégawatts, est soumise à une autorisation préalable et provisoire. L'exploitant dispose d'un droit d'accès au réseau électrique. Les modalités d'accès à ce réseau sont établies par une convention entre le gestionnaire du réseau et l'exploitant. Cette convention précise aussi les conditions de raccordement au réseau, les formalités commerciales de transport de l'électricité par le gestionnaire du réseau.

La loi No. 16-09 prévoit la transformation du centre de développement des énergies renouvelables (CDER) en agence. L'objectif est d'étendre les missions de l'établissement, notamment à l'efficacité énergétique, renforcer ses structures et en moderniser les méthodes de gestion. Alors que le CDER jusqu'à présent était axé sur la recherche et la promotion, cette loi lui donne un rôle plus opérationnel. La nouvelle loi qui met en place l'ADEREE lui donne un ensemble de rôles concernant l'énergie renouvelable et l'efficacité énergétique, comme par exemple :

Article 3.3 « Suivre, coordonner et superviser au niveau national, en concertation avec les administrations concernées, les programmes, projets et actions de développement dans les domaines des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique, prévus dans les plans national et sectoriels précités. »

Article 3.9 « Mobiliser les instruments et les moyens financiers nécessaires à la réalisation des programmes entrant dans sa mission. »

⁴ Ces projets vont permettre une réduction des émissions de CO2 de l'ordre de 3 millions de tonnes par an

⁵ Le tarif pour ceci a été établi 6 cMAD/kWh pour tous les centrales mises en service avant 2011, et 8 cMAD/kWh après.

Article 3.12 « Donner un avis consultatif à l'administration sur les projets de textes législatifs et réglementaires relatifs au développement des énergies renouvelables et aux actions d'efficacité énergétique. »

La mission constate que le nouveau rôle d'ADEREE est en conformité avec celui prévu pour l'entité amenée à gérer les ressources du FTP dans le PI. L'ADEREE pourrait apporter un appui précieux au CMFTP pour l'identification de sous-projets et leur analyse technique et économique.

Lors de la mission, il a pu être confirmé quels sous-projets de production d'électricité à partir de renouvelables pourraient être éligibles au financement FTP, et devraient être examinés de manière prioritaire par le CMFTP :

- Le projet éolien de Tarfaya d'une capacité de 300 MW
- Certains projets sous le programme EnergiPro (en particulier un premier projet de 150-250 MW entrant en financement de manière imminente et porté par un acteur majeur marocain du secteur)
- La STEP Abdelmoumen d'une capacité 300 MW et le complexe hydroélectrique M'DEZ EL MENZEL de 200 MW, qui permettent de mieux valoriser l'éolien et le solaire pour la production d'électricité en augmentant le taux d'utilisation grâce au stockage
- Certains des projets du plan solaire marocain non couvert par le programme CSP de la région MENA, tels que les toits solaires
- Le renforcement des infrastructures de transport pour permettre la connexion au réseau des nouveaux ouvrages de production à partir de renouvelables.

L'analyse technico-économique et l'examen de l'éligibilité doivent être entrepris dès que possible. Les équipes du Groupe Banque mondiale sont prêtes à apporter l'appui nécessaire au CMFTP et aux entités qui vont coopérer avec le CMFTP (comme par exemple l'ONE et l'ADEREE). La mission a déjà échangé des informations et des données avec les promoteurs de ces projets.

Efficacité énergétique dans l'industrie :

Le secteur industriel représente près d'un tiers de la consommation finale d'énergie au Maroc, et a un fort gisement inexploité d'économies d'énergie, ce qui en fait un secteur prioritaire pour l'utilisation des fonds FTP. Le gouvernement estime qu'il y a un potentiel de 18% d'économies d'énergie, principalement dans les industries du ciment, du phosphate, et du sucre. Le CDER a élaboré un programme visant à l'horizon 2020 à économiser 450,000 Tep, et permettant d'éviter l'émission de 2,5 Millions de tonnes de CO₂. La première phase de ce programme vise l'horizon 2012 avec : 400 audits énergétiques financés à hauteur de 70% par le FDE et subventionné à hauteur de 30% pour les investissements dont le temps de retour dépasse les 24 mois (temps de retour moyen d'un investissement en efficacité énergétique).

Le CDER a communiqué des informations sur les 19 premiers audits réalisés. Un programme devra être constitué pour examen par le CMFTP. Toutefois, il pourrait être difficile de financer un programme diffus tel que celui-ci par le montage qui a été choisi.

Transport à basse teneur carbone : transports urbains pour la ville de Casablanca

Le secteur des transports est responsable pour 25% des émissions de CO₂ et 22% de la consommation finale d'énergie. C'est aussi le secteur où les émissions de CO₂ croient le plus vite. C'est donc un secteur

prioritaire pour l'atténuation des changements climatiques, que ce soit au travers d'une efficacité énergétique accrue ou du passage à des modes de transport moins intenses en carbone. Les mesures d'atténuation dans les transports urbains en particulier peuvent non seulement contribuer à la sécurité énergétique et à la réduction des émissions de CO₂, mais peuvent avoir des effets induits bénéfiques sur l'économie et le niveau de vie. La zone métropolitaine de Casablanca a un besoin urgent d'investissements pour gérer les besoins de transport et résoudre les problèmes de congestion. La mission a fait le point sur les initiatives du Gouvernement, en cours ou prévues, en matière de transports urbains à Casablanca.

Un projet de stratégie pour les déplacements urbains a été préparé, des Plans de Déplacements Urbains (PDU) ont été lancés dans les grandes villes, et le renforcement des capacités dans le secteur est en cours : création d'une division déplacements urbains à la Direction Générale des Collectivités Locales (DGCL) du Ministère de l'Intérieur, création de l'Autorité Organisatrice des Déplacements (AOD) de Casablanca, projet de création d'un comité national des déplacements urbains. Des investissements importants sont aussi en cours dans le secteur avec la construction du tramway de Rabat et le projet, très avancé, de la première ligne de tramway à Casablanca. Un Prêt de Politique de Développement (PPD) dans le secteur des déplacements urbains est aussi en cours de préparation par la BM pour accompagner ces réformes, aider au renforcement des capacités des institutions marocaines parties prenantes du secteur des transports urbains, et contribuer ainsi à l'atténuation du changement climatique.

Le programme d'investissements de la ville de Casablanca dans les transports urbains illustre cette politique volontariste. Il comprend plusieurs opérations ciblant la réduction des émissions de gaz à effet de serre ainsi que l'amélioration de l'offre et de la qualité des services de transports urbains. Les projets suivants sont en cours d'étude ou de préparation active :

- 1) Un programme de renouvellement du parc de taxis (14 000 Taxis) ainsi que des bus (contribution du gouvernement au concessionnaire), qui accompagnera une restructuration des réseaux des bus et une meilleure organisation des taxis.
- 2) Une première ligne de tramway (30 km).
- 3) Un projet de desserte ferroviaire urbaine (RER) d'une longueur totale de 63 km.
- 4) Un réseau de bus à haute qualité de service (BRT)—et performants du point de vue de la consommation d'énergie-- de 78 km sur des corridors où les lignes 3 et 4 du tramway et une ligne de métro étaient originellement prévus dans le PDU.

Le projet de tramway est très avancé et le plan de financement des investissements, estimés à 6.4 milliard de MDH, est arrêté; il n'est prévu de recours important à l'emprunt que pour l'acquisition du matériel roulant (contrat signé avec financement lié). Pour le renouvellement des taxis, la mission est convenue d'examiner les possibilités de mobilisation de « Fonds carbone » (Mécanismes de Développement Propre).

Les entretiens de la mission ont confirmé que les projets de BRT et de RER sont des projets potentiels pour accéder au financement FTP, mais il reste à vérifier la satisfaction des critères d'éligibilité. En particulier un bilan carbone des activités listées ci-dessus reste à mener. Les projets qui semblent prometteurs à ce jour à ce jour sont les suivants :

- BRT – Il s'agit d'un site propre (2x1 voies) sur les corridors mentionnés plus haut. L'infrastructure serait au centre des avenues parcourues avec aménagements spéciaux pour les grandes intersections et les sections à haute intensité de trafic (boulevard Zerktouni). Des bus articulés de grande capacité seront à mettre en œuvre. Des mesures d'aménagement de la circulation seront mises en œuvre pour optimiser le fonctionnement du BRT. La commune de Casablanca serait le Maître d'Ouvrage et ferait appel à Casa Transport pour la réalisation. Une pré-étude de faisabilité va être lancée avec le support du Fonds pour l'Équipement des

Collectivités. Les résultats permettant de réaliser les études de conception technique et de montage devraient être disponibles dans le courant du premier semestre 2010.

- RER – Le réseau reliera Mohamédia à l’aéroport Mohamed V. Des emprises actuellement gérées par l’exploitant du réseau ferroviaire (ONCF) seront utilisées entre Mohammedia et Casa Port (25 km) et entre la future gare de Casa Sud et l’aéroport, avec un tunnel et huit gares à construire pour relier Casa Port et Casa Sud. Les gares du RER seront connectées au réseau de bus, au tramway et au réseau de BRT avec des interfaces spécialement adaptées. Une société publique à créer porterait l’investissement, et ferait appel à l’ONCF en tant que Maître d’Ouvrage délégué. L’ONCF doit très prochainement proposer un montage juridique au Gouvernement sur la base des données techniques, financiers et économiques de l’avant projet sommaire, et pourrait lancer la préparation des dossiers d’appel d’offres des premières sections dès qu’une décision est prise.

Le coût indicatif des opérations de transports urbain est estimé à 800 Millions de dollars.

	USD million
Infrastructure BRT	422
Infrastructure RER (Section Mohammedia – Casa Port seulement)	200
Matériel roulant BRT	98
Matériel roulant RER (Section Mohammedia – Casa Port seulement)	80

En estimant une durée moyenne de vie de 30 ans pour les investissements du projet, le plan d’investissement présenté au Comité du FTP a estimé la réduction totale de CO2 à environ 17,6 MT sur 20 ans. Le coût à la tonne de CO2 évitée par le projet est donc de \$800 million / 17,6 MT soit environ \$45,5 / T. Il est important de noter que ce chiffre représente la réduction directe de CO2. En effet ces investissements rentrent dans le cadre d’un programme plus large pour améliorer la qualité des déplacements urbains à Casa et l’efficacité énergétique des transports dans cette ville, et ils sont essentiels à l’achèvement et au succès de ce programme. Les réductions des émissions de CO2 seront donc plus importantes si la totalité des activités du programme de Casa sont prises en compte.

Le CMFTP devra établir quels projets de transport urbain sont à proposer au financement FTP.

PRET DE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT (PPD ENERGIE) ET TRAVAUX D’ASSISTANCE TECHNIQUE CONJOINTS

Le comité de pilotage s’est réuni en présence de la mission pour réexaminer la matrice qui avait été proposée par le gouvernement lors de la mission de septembre. Les grands axes du PPD, qui avaient été identifiés lors de deux précédente missions et dans la continuité du PPD1, ont été confirmés comme étant (i) la sécurité énergétique dans un cadre de développement durable, (ii) la compétitivité du secteur de l’énergie et sa contribution à la croissance de l’économie marocaine, et (iii) le renforcement des institutions, pour faciliter la mise en œuvre de la politique énergétique.

Etant donné le peu de progrès dans les 12 derniers mois, la Banque réitère sa recommandation de remettre en place les groupes de travail thématiques qui avaient bien fonctionné lors de la préparation du PPD précédent.

Comme discuté précédemment, les thèmes à approfondir sont :

- La réforme des prix de l'énergie. Un ajustement des prix pour refléter les coûts (accompagné de mesures appropriées pour protéger les populations les plus vulnérables si nécessaire) est non seulement essentiel pour alléger le fardeau pour l'Etat des subventions et assurer une bonne performance financière des opérateurs, mais aussi pour fournir le bon signal prix aux consommateurs pour les encourager à économiser l'énergie — un élément essentiel d'une politique de l'énergie qui donne la priorité à la maîtrise de l'énergie.
- La restructuration du secteur électrique pour assurer la viabilité des opérateurs et une bonne performance du secteur dans son ensemble. Cette restructuration doit se faire autour de trois grands principes directeurs : (i) tarification qui reflète les coûts de fourniture et qui fournisse les bons signaux pour induire une utilisation rationnelle de l'électricité; (ii) système de contractualisation qui permette une gestion de risques équilibrée entre producteurs et distributeurs et (iii) mécanisme de régulation qui assure que les bons principes de tarification et de contractualisation énoncés ci-dessus soient respectés. Un bon fonctionnement du secteur électrique est non seulement essentiel pour alimenter une croissance économique soutenue, mais aussi pour atteindre les objectifs de sécurité énergétique, de positionnement de leader technologique dans les énergies renouvelables, de production d'électricité verte pour l'exportation et d'atténuation du changement climatique.

Même si des progrès considérables ont été accomplis ces derniers mois, il conviendrait aussi de continuer à travailler sur le thème de la politique de maîtrise de l'énergie et de sa mise en œuvre, en particulier en ce qui concerne le développement à grande échelle des énergies renouvelables, étant donné les orientations récemment annoncées quant à la politique énergétique marocaine. En particulier, pour réussir sa mise en œuvre et attirer les investisseurs, il est important, comme mentionné plus haut, d'établir un cadre clair, transparent et incitatif pour les énergies renouvelables.

La mission rappelle au GdM de transmettre régulièrement les indicateurs de suivi, en particulier en ce qui concerne le montant des subventions aux produits pétroliers (par produit et le montant total de la compensation, préférablement avec une périodicité mensuelle).

Les travaux d'assistance technique n'ont pu progresser non plus. En ce qui concerne l'étude « basse teneur au carbone », la demande est parvenue par Email fin janvier au lieu de fin novembre comme convenu et il est trop tard pour engager les budgets de l'année fiscale en cours. De même le travail à faire sur la régulation et les ESEs reste à définir, ce qui rendra difficile l'engagement des budgets de la présente année fiscale.

Annexe 1 : Programme de la mission

Mission de préparation du projet FDE

Banque Africaine de Développement, Banque Mondiale, SFI

Programme de Réunions du 04 au 14 janvier 2010

M. Youssef Arfaoui, BAD

Silvia Pariente-David, Michel Bellier, Mustafa Zakir Hussain, Ziad Nakat,

Georg Caspary, Bassem Abou Nehme W.B.

Yasser Charafi (SFI)

M. Jonathan Walters, Sector Manager, W.B.(6, 7 et 8 janvier 2010)

Mardi 05 janvier 2010

10h00

Mlle. Sabah Benchekroun

Chargée de mission

Ministère des Affaires économique et générales

MAEG, MEMEE, Ministère de l'Economie et des Finances

15h00

M. Mohamed Ait Hassou

Société d'Investissement Energétique

Mercredi 06 janvier 2010

11h00

M. Abdellatif Loudyi

Secrétaire Général

[En présence des Directions du Budget, Trésor et DEPP](#)

14h30

Mme Laasiri, Directrice Finances, ONCF

Jeudi 07 janvier 2010

12h00

M. Said Mouline, Directeur

CDER - Ministère de l'Énergie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

10h00

M. Youssef Drais

Directeur Général de Casa Transport

12h00

M. Essaid Fraigui

Directeur Général

Autorité Organisatrice des Déplacements Urbains - AOD

15h30

M. Jamaï, Secrétaire Général, Wilaya de Casablanca

Tel : 0522 22 11 87

Adresse : Wilaya de Casablanca

16h00

M. Abdellatif Loudyi

Secrétaire Général

Ministère de l'Économie et des Finances

Vendredi 08 janvier 2010

09h30

Monsieur Chadali

Directeur de la planification et de l'équipement

Ministère de l'Intérieur

10h00

M. Mohammedi Allach, Directeur Général Adjoint (Pôle Finance) - ONE

ET M. Mohamed Fadili, Directeur Pôle Développement - ONE

M. Taeib Amegroud, Directeur Environnement et Renouvelables - ONE

Mardi 12 janvier 2010

11h00

M. Benyoussef Saboni

Adjoint au directeur du Trésor et des Finances Extérieures

Ministère de l'Economie et des Finances

Mercredi 13 janvier 2010

10h00

Réunion Bailleurs de Fonds

GTZ – KFW – BAD – AFD - EIB – USAID - U.E. + UNDP

M. Marc Gilbert

Directeur Adjoint - [AFD](#)

Mme Amani Abou-Zaid, Représentante Résidente - [BAD](#)

M. El Kebir Alaoui, -- [UNDP](#)

[M. Cyril Dewaleyne, Chargé de programmes - U.E.](#)

[M. Guido Prud'homme, Représentant – BEI](#)

[M. Jawad Bahaji, Chef de projets – USAID](#)

M. Abderrazaq Khawa, [KFW](#)

M. Uh Dieter, Conseiller Technique principal - Projet Energies Renouvelables

14h00 M. Benyoussef Saboni

Adjoint au directeur du Trésor et des Finances Extérieures

Ministère de l'Economie et des Finances

14h00 M. Mohamed Berdai

Directeur de la Coopération Internationale - CDER

Ministère de l'Energie, des Mines, de l'Eau et de l'Environnement

Jeudi 14 janvier 2010

15h00 Mlle. Sabah Benchekroun – Wrap up Meeting

Chargée de mission

Ministère des Affaires économique et générales